

# Découvrir Angers

## en groupe

+

+

+

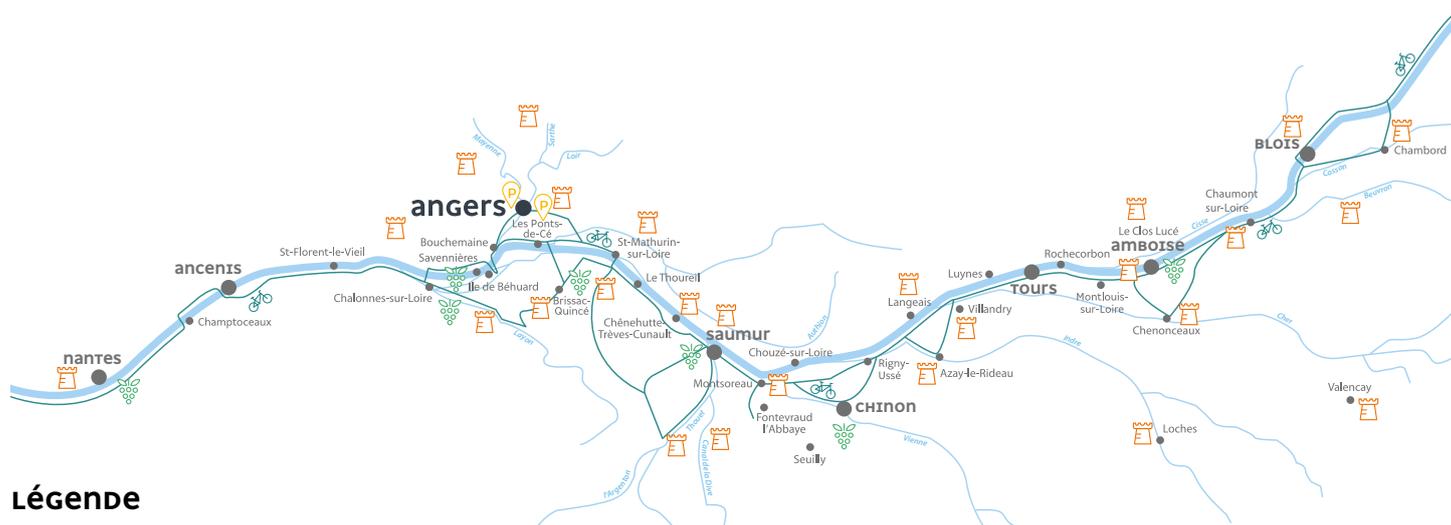
+

ÉDITION 2020

**DESTINATION**  
**angers**



# Bienvenue à Angers

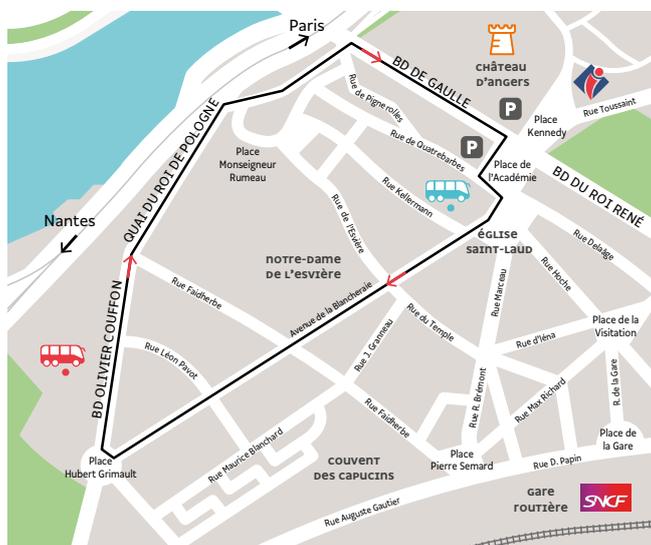


## Légende

-  CHÂTEAU | MANOIR | LOGIS
-  VIGNOBLE
-  STATIONNEMENT AUTOCAR
-  LOIRE à Vélo

## accessibilité

|  | PARIS | nantes | Tours | rennes |
|--|-------|--------|-------|--------|
|  | 1H25  | 40 mn  | 55 mn | 1H35   |
|  | 3H50  | 1H05   | 1H30  | 1H50   |



### DISPOSITIF D'ACCUEIL DES AUTOCARS DE TOURISME

-  aire de DÉPOSE
-  aire de STATIONNEMENT
-  OFFICE DE TOURISME
-  SENS DE CIRCULATION

## angers, L'équilibre entre VILLE et nature

Bien plus qu'une légende racontée dans les poèmes de Joachim Du Bellay (*Les Regrets*, édité en 1558), la « douceur angevine » est une façon de vivre où tout vous semble facile, léger, doux et agréable. Vous pourrez flâner dans les ruelles de la cité historique, découvrir les trésors du patrimoine angevin avec un guide passionnant, et en quelques pas, vous retrouver en pleine nature pour apprécier l'ambiance « guinguette » au bord de l'eau. C'est aussi ça qui fait d'Angers la première ville de France où il fait bon vivre !\*

## ET SI VOUS FAISIEZ L'expérience d'angers en groupe ?

Venez goûter à l'art de vivre angevin et partager de jolis souvenirs. Le territoire, entre ville et nature, vous offre toutes les clés pour vous faire plaisir et découvrir les trésors et secrets d'Angers. Tout y est simple, et parfaitement équilibré pour y vivre l'instant présent.

\*(Classement l'Express 2019)

# Le service GROUPES

« DEPUIS DE nombreuses années, nous avons à cœur, avec nos partenaires, de vous faire vivre une expérience, une VISITE ou un séjour qui répond parfaitement à vos attentes. »

## POURQUOI FAIRE APPEL au service GROUPES ?

- Bénéficier de tarifs préférentiels sur les prestations proposées
- Profiter d'une expertise en organisation d'excursions et gagner du temps
- Bénéficier d'un service de guides multilingues
- Profiter d'une sortie ou d'un séjour clé en main, parfaitement maîtrisé
- Découvrir la large variété des activités possibles sur le territoire
- Obtenir une gratuité en tant qu'autocariste (pour minimum 20 participants)

## DES EXPÉRIENCES POUR TOUS LES GROUPES

Vous êtes un groupe **d'au moins 10 personnes** ? Amis, collègues, associations, professionnels du tourisme, amoureux du patrimoine, œnophiles ou encore randonneurs, nous vous conseillons avec plaisir pour élaborer ensemble un programme de séjour ou des activités sur-mesure qui vous ressemblent. Vous êtes à la recherche d'une sortie pour un événement spécial ou tout simplement pour vivre de nouvelles expériences et découvertes ? Faites-nous part de votre projet pour donner vie à un séjour que nous n'oublierez pas.

## ensemble, nous organisons votre programme

Contactez-nous pour nous parler de votre projet, de vos envies et des raisons qui vous amènent à vous retrouver. Nous établirons ensemble votre programme de A à Z (visites, activités, transports, repas, hébergement...) pour **un séjour personnalisé clé en main**. Grâce à notre réseau de partenaires locaux et de guides qualifiés, nous pouvons vous garantir les meilleures prestations à des prix avantageux.

> Dans cette brochure vous trouverez quelques idées de programmes et de séjours complètement adaptables à vos souhaits et des suggestions de menus groupes en page 15.

## nous contacter

**DESTINATION ANTERS**

**7 PLACE KENNEDY**

**BP 15 157 | ANTERS CEDEX 02**

**02 41 23 50 20**

**RECEPTIF@DESTINATION-ANTERS.COM**

## QUELQUES IDÉES DE SORTIES ...

P. 4

**FLÂNEZ à La rencontre  
DES CHÂTEAUX**  
DES SIÈCLES D'HISTOIRE  
à explorer

P. 8

**VOGUEZ à La  
DÉCOUVERTE D'ANTERS**  
ENTRE LOIRE ET NATURE

P. 12

**DÉGUSTEZ  
LES VINS DE LOIRE**  
ET DÉLECTEZ-VOUS  
DES saveurs LOCALES

P. 15

**ca se DÉGUSTE  
à ANTERS**  
PARTAGEZ un repas  
100% LOCAL

P. 16

**VISITES GUIDÉES :**  
DÉCOUVREZ L'HISTOIRE,  
Le PATRIMOINE ET  
LES Trésors D'ANTERS

Editeur : Destination Anters

Rédaction et conception graphique : Destination Anters

Impression : Setig

Date de parution : Novembre 2019

Copyrights photographies :

Romain Bassenne (4, 6, 11) ; Les Conteurs (5, 7, 8, 9, 13, 14, 16, 17) ; Montgeoffroy (6) ; Alain Laurion (7) ; Coralie Pilard (9) ; Jean-Sébastien Evrard (10) ; Pierre Le Targat (10, 11, 13, 14, 17) ; Destination Anters (11) Christophe Martin (12, 14, 15)

Tous droits de reproduction réservés.



# FLÂNEZ à La rencontre Des CHÂTEAUX

DES SIÈCLES D'HISTOIRE à explorer



## en groupe, Découvrez La région angevine et ses nombreux châteaux

### une HISTOIRE riche

L'Anjou compte plus de 1000 châteaux et manoirs ! Le château d'Angers qui se situe en plein cœur de ville abrite un véritable trésor : la Tenture de l'Apocalypse, le plus grand ensemble de tapisseries médiévales du monde. À quelques pas, vous découvrirez la cité médiévale et ses secrets avec un guide passionnant. D'autres châteaux, comme le château de Brissac surnommé le « Géant du Val de Loire » ou encore le château du Plessis-Macé, l'un des plus beaux exemples du style gothique en Anjou, ainsi que le château du Plessis-Bourré et le château de Serrant, raviront les curieux amateurs de patrimoine. Les châteaux ne sont pas les seuls trésors du patrimoine angevin qui regorge de nombreux monuments au style gothique, dont l'élégante cathédrale Saint-Maurice et le musée Jean-Lurçat.

« Le soleil fut aussi des nôtres et les deux guides conférenciers furent à la hauteur et même au-dessus, et de l'avis unanime nous aurions pu rester deux heures de plus à chaque exposition. L'organisation fut sans faille. Bravo et merci aux angevins à qui nous devons cette belle et passionnante journée »

Gilbert Gachet

## Journée angers : VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

- **10H** VISITE GUIDÉE DU CHÂTEAU D'ANGERS ET DE LA TENTURE DE L'APOCALYPSE
- **12H15** DÉJEUNER DANS UN RESTAURANT
- **14H** CIRCUIT COMMENTÉ EN TRAIN TOURISTIQUE
- **15H** VISITE GUIDÉE DU QUARTIER DE LA CITÉ HISTORIQUE ET DE LA CATHÉDRALE
- **16H30** VISITE GUIDÉE DU MUSÉE JEAN LURÇAT « LE CHANT DU MONDE »
- **18H** FIN DE LA JOURNÉE



Sur les pas du roi René, les guides vous révéleront l'histoire d'Angers et de son patrimoine. Vous commencerez par franchir le pont-levis de la forteresse d'Angers avant de gravir ses tours et de déchiffrer les quelques 104 mètres de long de la Tapisserie de l'Apocalypse. Après une pause déjeuner conviviale, laissez-vous mener à bord du petit-train. La suite se déroulera dans les ruelles pavées de la cité historique où les maisons à pans de bois et la cathédrale Saint-Maurice vous séduiront à coup sûr. Pour terminer, vous visiterez le musée Jean-Lurçat où siège la Tapisserie du Chant du Monde.

## Journée musées AUTHENTIQUES

- **10H** VISITE GUIDÉE DU QUARTIER DE LA DOUTRE
- **12H** DÉJEUNER DANS LE QUARTIER DE LA DOUTRE
- **14H30** VISITE GUIDÉE DE LA GALERIE DAVID D'ANGERS
- **16H** VISITE GUIDÉE DE LA COLLÉGIALE SAINT-MARTIN
- **17H30** FIN DE LA JOURNÉE



Remontez le temps avec votre guide en découvrant le quartier pittoresque de La Doutre. Vous poursuivrez par la découverte des sculptures impressionnantes de David d'Angers, sublimées par la lumière de l'Abbatiale Toussaint. En fin d'après-midi, rendez-vous dans l'un des monuments carolingiens les mieux conservés de France : la collégiale Saint-Martin.

## Journée CHÂTEAU ET RIVIÈRES

- **10H** VISITE COMMENTÉE DU CHÂTEAU DU PLESSIS-MACÉ **OU** DU CHÂTEAU DU PLESSIS-BOURRÉ
- **12H** DÉJEUNER AU RESTAURANT **OU** AU CHÂTEAU (SUPPLÉMENT À PRÉVOIR)
- **14H30** CROISIÈRE COMMENTÉE SUR LA MAINE **OU** LA SARTHE **OU** LA MAYENNE
- **16H30** VISITE GUIDÉE D'ANGERS À LA CARTE (VOIR P.16 - 18)
- **18H** FIN DE LA JOURNÉE



Commencez votre journée par une escapade royale. Vous aurez le choix entre le château du Plessis-Macé où le contraste entre l'élégant logis seigneurial et les restes de la forteresse médiévale est saisissant, ou bien le château du Plessis-Bourré, entouré de ses douves ; c'est un véritable décor de cinéma. Vous partagerez ensuite le déjeuner, avant de voguer sur nos rivières (la Maine, la Sarthe ou la Mayenne) pour découvrir le patrimoine fluvial. Enfin, choisissez à la carte la visite guidée qui vous plaira !

## Journée PATRIMOINE INSOLITE

- **10H** VISITE COMMENTÉE DU CHÂTEAU DE MONTGEOFFROY
- **12H** DÉJEUNER DANS UN RESTAURANT
- **14H30** VISITE COMMENTÉE DANS UN DOMAINE VITICOLE SUIVIE D'UNE DÉGUSTATION
- **16H30** FIN DE LA JOURNÉE



Et si vous partiez à la découverte du fabuleux château de Montgeoffroy ? Joyau du XVII<sup>e</sup> au cœur de l'Anjou, conservé avec les meubles d'origine, c'est un véritable régal pour les yeux. Après l'heure du déjeuner, vous continuerez votre journée avec une dégustation dans un domaine viticole pour prolonger l'expérience.

# séjour

## ESCAPADE ROYALE EN TERRE ANGEVINE

### JOUR 1 | ANGERS CAPITALE MÉDIÉVALE

- **12H30** arrivée à Angers pour le déjeuner
- **14H30** VISITE DE LA CITÉ MÉDIÉVALE D'ANGERS : CATHÉDRALE, CHÂTEAU-FORTERESSE ET TAPISSERIE DE L'APOCALYPSE
- **17H30** FIN DE LA VISITE
- **18H30** INSTALLATION SUR VOTRE LIEU D'HÉBERGEMENT, DÎNER ET NUITÉE.

### JOUR 2 | ÉCHAPPÉE ROYALE

- **10H** VISITE COMMENTÉE DU CADRE NOIR À SAUMUR
- **12H** DÉJEUNER TYPIQUEMENT LIGÉRIEN
- **15H** VISITE COMMENTÉE DE L'ABBAYE ROYALE DE FONTEVRAUD
- **16H30** FIN DU SÉJOUR



+ 20 pers. **182€** /pers.  
10 à 20 pers.\* **201€** /pers.

Immergez-vous dans une atmosphère médiévale en visitant la cité historique, la cathédrale et le château d'Angers, sans oublier la Tapisserie de l'Apocalypse. Le lendemain, vous partirez en direction de l'école nationale d'équitation : le Cadre Noir. Pour le repas, vous aurez le choix entre deux expériences authentiques : déjeuner en bord de Loire ou en troglodytes. Et pour finir en beauté, vous suivrez un guide passionnant dans l'Abbaye Royale de Fontevraud.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. à consommer avec modération.

**HÔTEL RESTAURANT KYRIAD ANGERS SUD**

**51 chambres climatisées**  
Parking gratuit pour les bus  
À 1 heure du Puy du Fou et à 20 min de Terra Botanica

**KYRIAD ANGERS SUD**  
ALLÉE DE LA BERGERIE, 49130 LES-PONTS-DE-CÉ  
TÉL. 02 41 44 92 44  
**RÉSERVEZ SUR**  
**ANGERS.PONTSDECE@KYRIAD.COM**

**Kyriad**

**BAUDOUDIN VOYAGES**

**Autocars de 8 à 85 Fauteuils**  
Nouveautés : Autocars Royal Class, PMR

**EXCURSIONS | VOYAGES  
FRANCE & ÉTRANGER  
NAVETTES AÉROPORTS**

**SCOLAIRES | CLUBS | ASSOCIATIONS | CE**

Chalonnnes sur Loire **02 41 78 00 80**  
[www.voyages-baudouin.fr](http://www.voyages-baudouin.fr)  
[transport@voyages-baudouin.com](mailto:transport@voyages-baudouin.com)

# VOGUEZ à LA DÉCOUVERTE D'ANGERS

ENTRE LOIRE ET NATURE



## Terre de confluence

En groupe, laissez-vous surprendre par l'histoire et les paysages qu'offrent ces rivières. Vous ne pourrez qu'être charmés par le Val de Loire, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, ses panoramas et ses lumières. Entre la Loire, la Mayenne, l'Authion, la Sarthe et le Loir, sans oublier la Maine, Angers est incontestablement un territoire d'eau.

À Angers, n°1 des villes vertes de France, la nature est mise à l'honneur. Ludique, dynamique ou poétique, nous trouverons la meilleure façon d'explorer le territoire avec votre groupe.

**« Je vous remercie pour votre professionnalisme et si nous devons revenir sur la Loire ce sera avec plaisir que nous retravaillerons ensemble »**

Stéphanie Chaudet

## Journée Terra BOTANICA, PARADIS VÉGÉTAL

- 10H VISITE GUIDÉE DÉCOUVERTE D'ANGERS
- 12H embarquement sur Le PETIT TRAIN DU VÉGÉTAL en DIRECTION DE Terra BOTANICA
- 13H Déjeuner à Terra BOTANICA
- 14H30 VISITE LIBRE DE Terra BOTANICA
- OPTION VISITE GUIDÉE ou ACTIVITÉS GROUPES (nous consulter)
- 18H FIN DE LA JOURNÉE



+ 20 pers.  
**63€** /pers.

10 à 20 pers.\*  
**72€** /pers.

Le matin, vous prendrez le temps de découvrir Angers avec un guide qui saura vous conter l'histoire de la ville. Et puis, à midi, vous embarquerez à bord du petit train direction Terra Botanica. Vous déjeunerez dans le premier parc à thème végétal d'Europe avant d'embarquer pour un voyage sensoriel. Découvrez plus de 500 000 végétaux du monde entier et puisque c'est aussi un parc de loisirs, vous profiterez d'animations et d'attractions inédites.

## Journée escaPAdE LIGÉRIENNE

- 10H VISITE GUIDÉE DU CHÂTEAU DE SERRANT
- 12H30 DÉJEUNER DANS UN RESTAURANT
- 14H30 VISITE GUIDÉE DE L'ÎLE DE BÉHUARD
- 16H45 DÉMONSTRATION ET INITIATION AU JEU DE BOULE DE FORT
- 18H moment de CONVIVIALITÉ autour d'un verre DE VIN LOCAL
- 18H15 FIN DE LA JOURNÉE



+ 20 pers.  
**56€** /pers.

10 à 20 pers.\*  
**65€** /pers.

Commencez votre journée en visitant le château de Serrant, un joyau de la Renaissance. Pour le déjeuner, vous vivrez l'expérience ligérienne intensément en savourant un repas sur les bords de Loire. Vous poursuivrez votre journée par la visite de l'unique commune située sur une île de la Loire : Béhuard. Accompagnés d'un guide vous en saurez plus sur ce village labellisé *Petite Cité de Caractère*. Plus tard, vous vous initierez au jeu de boule traditionnel du Val de Loire. En fin d'après-midi, vous profiterez d'un moment de convivialité pour déguster un verre de vin local.

## Journée LOIRE minérale

- 10H VISITE GUIDÉE AU MUSÉE DE L'ARDOISE
- 12H DÉJEUNER AU RESTAURANT
- 15H CROISIÈRE COMMENTÉE SUR LA LOIRE
- 17H DÉCOUVERTE D'UN VILLAGE TROGLODYTIQUE
- 18H30 FIN DE LA JOURNÉE



C'est une découverte typiquement angevine qui vous attend au Musée de l'Ardoise de Trélazé. Vous pourrez en savoir plus sur l'histoire de l'exploitation de ce matériau bien spécial. Vous vous retrouverez ensuite autour d'un bon repas avant de partir pour une croisière commentée sur le plus grand fleuve sauvage de France. Ouvrez bien l'œil, la faune et la flore vous réservent de belles surprises. Pour finir la journée, vous visiterez un village troglodyte, témoin d'une vie souterraine.

## Journée BASSES VALLÉES angevines

- 10H VISITE COMMENTÉE AU CHÂTEAU DU PLESSIS-BOURRÉ
- 12H DÉJEUNER TRADITIONNEL OU AU CHÂTEAU (PRÉVOIR SUPPLÉMENT)
- 15H VISITE ET DÉGUSTATION COMMENTÉES À LA DISTILLERIE GIFFARD OU CROISIÈRE COMMENTÉE AU CŒUR DES BASSES VALLÉES ANGEVINES (AVEC SUPPLÉMENT)
- 17H FIN DE LA JOURNÉE



Peau d'âne, Fanfan la Tulipe, La Princesse de Montpensier... le château du Plessis-Bourré est un véritable décor de cinéma ! En suivant la visite commentée vous en apprendrez plus sur l'histoire de ce château au cadre idyllique. En début d'après-midi vous aurez le choix entre voguer sur les rivières des Basses Vallées Angevines à la découverte d'une faune et d'une flore étonnantes, ou participer à une visite de la Distillerie Giffard, célèbre pour ses liqueurs et sirops. Tous vos sens seront en éveil.

\* Tarifs base jours ouvrables

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. à consommer avec modération.

# séjour

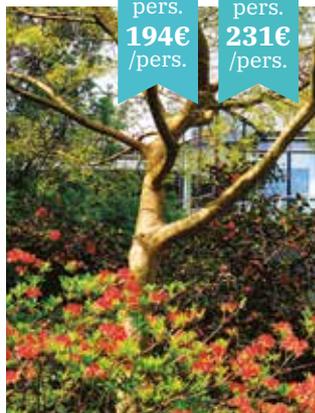
## LOIRE ET NATURE

### JOUR 1 | PARENTHÈSE BOTANIQUE

- **10H** VISITE GUIDÉE D'ANGERS DU CHÂTEAU D'ANGERS ET DE LA TENTURE DE L'APOCALYPSE
- **12H** DÉJEUNER EN CENTRE VILLE
- **15H** VISITE DE CAMIFOLIA OU DU PARC ORIENTAL DE MAULÉVRIER
- **18H30** INSTALLATION SUR VOTRE LIEU D'HÉBERGEMENT DÎNER ET NUITÉE

### JOUR 2 | AU FIL DE L'EAU

- **9H30** VISITE GUIDÉE DU JARDIN DES PLANTES ET DU JARDIN DU MAIL
- **12H30** DÉJEUNER SUR LES BORDS DE LOIRE
- **15H** CROISIÈRE COMMENTÉE SUR LA LOIRE
- **16H30** FIN DU SÉJOUR
- **OPTION** DÉGUSTATION DANS UN DOMAINE VITICOLE LIGÉRIEN



+ 20  
pers.  
**194€**  
/pers.

10 à 20  
pers.  
**231€**  
/pers.

\*

Vous commencerez par suivre un guide le temps d'une visite à la découverte du château d'Angers et de la Tenture de l'Apocalypse qui l'habite. L'après-midi, vous irez visiter Camifolia, un jardin botanique de plantes médicinales et aromatiques ou vous choisirez le Parc oriental de Maulévrier, un jardin japonais afin de continuer votre séjour sur une note végétale !. Le lendemain, vous en apprendrez plus sur le Jardin des Plantes et le Jardin du Mail, puis déjeunerez sur les bords de Loire. Dans l'après-midi, vous participerez à une croisière commentée sur le fleuve royal. Ensuite, vous aurez l'occasion de prolonger votre séjour par une dégustation dans un domaine viticole ligérien.

\* Tarifs base jours ouvrables

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. à consommer avec modération.

« Nous voulons vous remercier pour la qualité de votre accueil et pour la qualité de la prestation de nos guides lors de notre visite »

Pascale Preel

« La guide conférencière était aussi compétente et cultivée que sympathique. Grâce à elle nous avons passé deux heures passionnantes »

Frédéric Dupuis



# DÉGUSTEZ LES VINS DE LOIRE

## ET DÉLECTEZ-VOUS DES SAVEURS LOCALES



### angers : au cœur de la 3<sup>e</sup> région viticole française

Profitez de moments de convivialité et de partage en groupe, autour d'un bon verre de vin et de mets raffinés. Du blanc sec au liquoreux en passant par les rouges fruités et les bulles, sans oublier les rosés frais, il y en a pour tous les goûts !

Centre gastronomique déjà célébré par Rabelais et Curnonsky, Angers est une destination où vous pouvez prendre le temps de découvrir et déguster de nombreuses spécialités : un sandre au beurre blanc ou une friture d'anguille, le poulet à l'angevine, la gouline, les rillauds, les Quernons d'Ardoise (chocolat bleu), le pâté aux prunes, la poire Doyenné du Comice, le Crémets d'Anjou... Mais aussi, les célèbres liqueurs des Maisons Cointreau et Giffard ! Nous saurons vous conseiller pour découvrir la richesse du terroir angevin et vivre des expériences authentiques et gourmandes.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. à consommer avec modération.

« Notre séjour s'est très bien déroulé et les visites étaient formidables. Du point de vue œnologique, le domaine viticole a fait l'unanimité. Une mention spéciale pour notre guide d'une très grande érudition ! »

Murielle Loison

## Journée VIGNES, VINS ET CHÂTEAU

- 10H VISITE commentée d'un domaine VITICOLE ET DÉGUSTATION
- 12H DÉJEUNER au domaine, accord mets et vins
- 15H VISITE commentée DU CHÂTEAU DE BRISSAC
- 16H45 FIN DE LA JOURNÉE



+ 20  
pers.  
**62€**  
/pers.

10 à 20  
pers. \*  
**64€**  
/pers.

Vous serez accueillis par un vigneron dans une ambiance authentique, sur les tonneaux, avant de parcourir les vignes. Quelque soit la saison, vous serez ravis par les paysages viticoles et leur sérénité. Toujours en immersion dans le vignoble, vous déjeunerez chez le vigneron qui saura associer mets et vins pour vous faire vivre une véritable expérience culinaire. L'après-midi sera consacré à la visite du château de Brissac, résidence des ducs de Brissac depuis le XVI<sup>e</sup> siècle.

## Journée HISTOIRE ET saveurs angevines

- 10H VISITE GUIDÉE "angers à croquer"
- 12H DÉJEUNER dans un restaurant
- 14H CIRCUIT commenté en TRAIN TOURISTIQUE
- 15H30 VISITE ET DÉGUSTATION commentée au carré COINTREAU **OU** à LA MAISON GIFFARD
- 17H30 FIN DE LA JOURNÉE



+ 20  
pers.  
**59€**  
/pers.

10 à 20  
pers. \*  
**81€**  
/pers.

Et si vous dégustiez des spécialités et gourmandises locales en découvrant Angers et son patrimoine ? Accompagné des récits d'un guide captivant pour la visite « Angers à croquer », vous vivrez une expérience qui allie histoire et saveurs. Vous profiterez ensuite d'une pause déjeuner, avant d'embarquer dans les wagons du petit train touristique. Pour finir, vous vous laisserez guider dans la distillerie Cointreau ou à la maison Giffard et en apprendrez plus sur les secrets de fabrication de ces deux maisons. Et bien sûr, une dégustation vous sera proposée.

\* Tarifs base jours ouvrables

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. à consommer avec modération.

# Journée

## PETITE CITÉ DE caractère ET CORNICHE angevine

- 10H VISITE GUIDÉE DE L'ÎLE DE BÉHUARD
- 12H DÉJEUNER DANS UNE GUINGUETTE  
OU DANS UN DOMAINE VITICOLE
- 14H30 VISITE ET DÉGUSTATION COMMENTÉES DANS  
UN DOMAINE VITICOLE SITUÉ SUR LA CORNICHE  
angevine
- 16H30 FIN DE LA JOURNÉE
- OPTION DÉMONSTRATION ET INITIATION AU JEU DE LA  
BOULE DE FORT



+ 20 pers. 10 à 20 pers.\*  
60€ /pers. 69€ /pers.

Suivez le guide dans les ruelles pavées de Béhuard. Une commune classée *Petit Village de Caractère* qui ne manquera pas de vous charmer. Pour le déjeuner, vous vous réunirez autour d'un savoureux repas, l'occasion d'échanger sur les lieux que vous aurez visités le matin. Vous poursuivrez la journée par la visite commentée, accompagnée de dégustations. Ceux qui le désirent pourront également s'initier à la boule de fort, jeu typiquement ligérien.

# séjour

## SUR LA ROUTE DU VIGNOBLE angevin

### JOUR 1 | Douces saveurs angevines

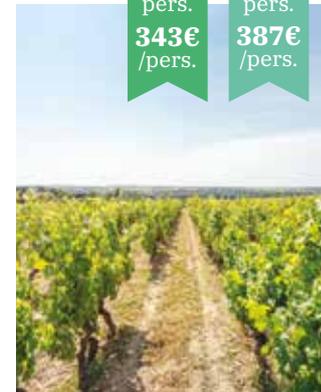
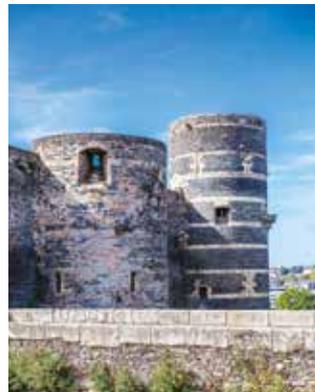
- 9H30 VISITE GUIDÉE DU CHÂTEAU D'ANGERS  
ET DE LA TENTURE DE L'APOCALYPSE
- 11H30 DÉGUSTATION À LA MAISON DES VINS DE L'ANJOU
- 12H45 DÉJEUNER DANS UN RESTAURANT
- 15H30 VISITE ET DÉGUSTATION COMMENTÉE DANS UNE  
DISTILLERIE ANGEVINE (GIFFARD OU COINTREAU)
- 18H30 INSTALLATION SUR VOTRE LIEU D'HÉBERGEMENT,  
DÎNER ET NUITÉE

### JOUR 2 | entre LOIRE et TUFFEAU

- 10H30 CROISIÈRE COMMENTÉE SUR LA LOIRE
- 12H DÉJEUNER SUR LES BORDS DE LOIRE
- 14H30 VISITE LIBRE « LE MYSTÈRE DES FALUNS »  
À DOUÉ-LA-FONTAINE
- 16H30 GOÛTER DANS LES VIGNES AVEC UN VERRE DE VIN
- 18H30 RETOUR À L'HÔTEL, DÎNER ET NUITÉE

### JOUR 3 | saumur AUTHENTIQUE

- 10H VISITE COMMENTÉE DU CADRE NOIR DE SAUMUR
- 12H DÉJEUNER DANS UN RESTAURANT TROGLODYTIQUE
- 14H PARCOURS COMMENTÉ À BORD DU PETIT TRAIN  
TOURISTIQUE : LES TRÉSORS DE SAUMUR
- 15H30 VISITE D'UNE CAVE DE SAUMUR ET DÉGUSTATION  
DE CRÉMANT DE LOIRE
- 17H30 FIN DU SÉJOUR



+ 20 pers. 10 à 20 pers.\*  
343€ /pers. 387€ /pers.

Immergez-vous au cœur du vignoble d'Anjou-Saumur, à travers de multiples expériences : visites, croisières, dégustations... Découvrez les cépages emblématiques du Val de Loire.

\* Tarifs base jours ouvrables

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. à consommer avec modération.

# ça se DÉGUSTE à angers

partagez un repas 100% LOCAL



## ET SI VOUS DÉCOUVRIEZ LES PLATS ANGEVINS ?

pendant votre escale à angers, avant ou après une visite, prenez le temps de vous réunir autour d'une table pour savourer ensemble un repas aux saveurs angevines.

Le territoire regorge de mets et vins délicieux et de chefs qui savent les sublimer. Nous vous proposons des menus élaborés par des professionnels et spécialistes du goût pour vous faire découvrir Angers depuis l'assiette ! Une cuisine généreuse, authentique et sans chichis avec des produits du terroir pour faire voyager vos papilles.

### menu 1

Salade croquante aux rillauds et noisettes  
à la vinaigrette de balsamique

Civet de joue de porc au cabernet rouge  
et sa purée de pommes de terre maison

Gratin de fruits frais et son sabayon au crémant de Loire

Eau, 1/4 de vin et café inclus

Dès 20  
pers.

**24€**  
/pers.

### menu 2

Rillettes de saumon au citron vert

*ou*

Magret fumé, compotée d'échalotes d'Anjou (IGP)

Sandre au beurre blanc et asperges vertes de Chambord

*ou*

Joues de porc confites aux aromates, écrasé de pommes de terre grenailles aux oliviers noirs

Parfait glacé au Cointreau

*ou*

Crémet d'Anjou

1/4 de vin, eau minérale et une boisson chaude incluse

Dès 20  
pers.

**39€**  
/pers.

# VISITES GUIDÉES

Découvrez l'HISTOIRE, Le Patrimoine et Les Trésors d'angers



## Laissez-vous guider

Ville d'Art et d'Histoire, Angers s'offre à vous en révélant ses atouts et son authenticité : les secrets des tapisseries, le charme de la cité historique et du quartier de la Doutre, la subtile harmonie entre patrimoine et nature, sans oublier les saveurs locales à déguster pour mettre vos sens en éveil.

Notre équipe de guides conférenciers saura vous conter l'histoire d'Angers d'hier à aujourd'hui et vous transmettre sa passion pour le patrimoine et le terroir angevin.

**« Nous sommes de retour à Damgan après une journée qui a enchanté les participants. Je tenais à vous remercier. La guide conférencière a passionné son auditoire et fait l'unanimité »**

Josseline Binard

## Visitez autrement...

Vous pourrez parcourir la ville ou le vignoble en gyropode en faisant l'expérience de ces drôles de machines qui vous conduisent sans trop d'efforts. Si vous êtes plutôt amateur de running, partez explorer Angers en courant avec Angers Running Tour. Et pour les épicuriens, des randonnées gourmandes dans les vignes, des Apéros Quizz, des ateliers cocktails et des dîners cabarets sont organisés ! Le service groupes pourra vous proposer des expériences insolites surprenantes et ludiques pour découvrir Angers et ses alentours.

## Angers, Capitale Médiévale

2H30 \*

La visite incontournable qui vous mène sur les pas du roi René. Les 17 tours de schiste et de tuffeau de la forteresse surplombent la Maine et abritent la Tenture de l'Apocalypse longue de 104 mètres, la plus grande tapisserie médiévale au monde. Traversez ensuite la cité historique, et découvrez la cathédrale Saint-Maurice ainsi que de la Maison d'Adam, véritable symbole angevin.

**7,50 €/pers. (+ forfait guidage)**  
**Base mini 20 pers.**



## Secrets de la Tenture de l'Apocalypse

1H30 \*

Laissez-vous guider dans la pénombre de la salle qui renferme la Tenture de l'Apocalypse pour en déchiffrer tous les secrets. Avec ses quelques 104 mètres de long, c'est la plus grande tapisserie médiévale au monde.

**7,50 €/pers. (+ forfait guidage)**  
**Base mini 20 pers.**

## Parcs et Jardins

1H45 \*

Labellisée 4 fleurs, numéro 1 des villes les plus vertes de France, Angers est régulièrement distinguée pour son fleurissement remarquable et la beauté de ses espaces verts. Jardin des Plantes, Jardin du Mail, Arboretum ou encore Parc Balzac, nos guides vous emmènent faire une pause nature.

## L'Île de Béhuard

Petite Cité de  
caractère

1H30 \*

Située sur les bords de Loire, dans le périmètre classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Béhuard est l'unique commune située sur une île de la Loire. Ce village vous offre de doux paysages sur une île spirituelle, lieu de pèlerinage, connue notamment pour sa chapelle Notre-Dame-de-Béhuard (XV<sup>e</sup> siècle).



## Le musée Jean-Lurçat

1H30 \*

L'ancien hôpital civil fait la part belle aux œuvres tissées de Jean-Lurçat et surtout au Chant du Monde, écho contemporain de la Tenture de l'Apocalypse qui fait exploser ses couleurs et sa vision épique.

**5€/pers. (+ forfait guidage)**  
**Base mini 20 pers.**



## 100% angevin

1H30 \*

Les secrets de la ville sont faits pour être partagés. Votre guide, un Angevin pur jus, vous confiera ses anecdotes et autres histoires insolites locales afin de vous entraîner à travers des lieux regorgeant de mystères.

\* Tarifs des visites guidées en p. 18

## QUARTIER DE LA DOUTRE

1H30 \*

Vous aimerez ce quartier Outre-Maine dont l'ambiance en fait un village au cœur de la ville. Côté Saint-Jean, vous suivrez votre guide conférencier à travers le bourg monastique. Côté quai de la Savatte, le port de plaisance et le Théâtre moderne offrent un panorama remarquable.

## angers à croquer

2H00

À Angers, on aime manger ! Des quernons d'ardoise, des bonbons au Cointreau, Giffard ... (re)découvrez les produits qui font la renommée d'Angers et qui représentent l'imagination des artisans passionnés. Pauses gourmandes en prime !

À partir de 14€/pers. – Base mini 15 pers.

## angers D'une rive à L'autre

2H00 \*

Embarquez à bord d'un tramway couleurs arc-en-ciel pour passer d'une rive à l'autre de la Maine. Vous verrez la façade de son Grand Théâtre, son nouveau visage urbain et emprunterez le pont Confluence pour rejoindre la Doure, dont l'histoire vous émerveillera.

9€/pers. – Base mini 20 pers.

## angers D'Hier à AUJOURD'HUI

2H30 \*

Poussez les portes du Musée des Beaux-Arts et revivez l'évolution d'Angers au cours des siècles avec les maquettes, objets et photographies exposés sous vos yeux. Ce voyage initiatique au fil du temps se poursuit dans les ruelles du centre historique, si joliment restauré.

### \*FORFAITS GUIDAGE (HORS DROIT D'ENTRÉE DANS LES SITES) VALABLES JUSQU'À 25 PERSONNES

|  | 2H  | 3H  | 4H  |
|--|---|---|---|
| JOUR OUVRABLE                                | <b>139€</b><br>+ 5€ / personne SUPPLÉMENTAIRE | <b>165€</b><br>+ 6€ / personne SUPPLÉMENTAIRE | <b>195€</b><br>+ 7€ / personne SUPPLÉMENTAIRE |
| Dimanche                                     | <b>170€</b><br>+ 6€ / personne SUPPLÉMENTAIRE | <b>211€</b><br>+ 7€ / personne SUPPLÉMENTAIRE | <b>259€</b><br>+ 8€ / personne SUPPLÉMENTAIRE |
| <b>+ FRAIS DE RÉSERVATION : 10€ / GROUPE</b> |   |   |   |

Vous êtes professionnels du tourisme ou un groupe scolaire ? Prenez contact avec le service groupes pour connaître les tarifs appliqués.



## LA PERRIÈRE CHÂTEAU & GOLF

A 15 MIN DU CENTRE VILLE D'ANGERS

**POUR VOS REPAS, LORS D'ÉVÉNEMENTS PROFESSIONNELS OU PRIVÉS, LA PERRIÈRE CHÂTEAU & GOLF VOUS PROPOSE UNE FORMULE PERSONNALISÉE !**

### MENU LA PERRIÈRE

- 3 OU 4 PLATS -

### MENU MADAME DE SÉVIGNÉ

- 3 OU 4 PLATS -

### MENU ENFANT

- 2 OU 3 PLATS -

**DES COCKTAILS DÉJEUNATOIRES ET DÎNATOIRES AINSI QUE DES BUFFETS CHAUDS OU FROIDS PEUVENT ÉGALEMENT VOUS ÊTRE PROPOSÉS.**

LA PERRIÈRE CHÂTEAU & GOLF  
ROUTE DE CANTENAY-EPINARD - 49 240 AVRILLE - 02 41 27 37 47  
LAPERRIERECHATEAUANDGOLF.COM

UN ÉTABLISSEMENT DE LA GRANDE MAISON YOUNAN COLLECTION

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

**Angers Loire Tourisme Expo Congrès** dispose d'une autorisation de commercialisation **IM 049180002** délivrée par Atout France (78,81 rue de Clichy-75009-Paris).

Section 2 : contrat de vente de voyages et de séjours – Garantie financière Banque Populaire de l'Ouest (15 boulevard de la Boutière – 35768- Saint Grégoire Cedex, FRANCE

**Article R211-3** Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

**Article R211-3-1** L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

**Article R211-4** Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que : 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ; 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ; 3° Les prestations de restauration proposées ; 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ; 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ; 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ; 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ; 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ; 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ; 12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; 13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

**Article R211-5** L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat. 14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ; 16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ; 17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ; 18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ; 19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes : a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ; b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le

responsable sur place de son séjour ; 20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ; 21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

**Article R211-7** L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

**Article R211-8** Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

**Article R211-9** Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception - soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ; - soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; - et avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ;

**Article R211-6** Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaires dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes : 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ; 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ; 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ; 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ; 5° Les prestations de restauration proposées ; 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ; 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ; 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ; 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ; 11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ; 12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ; 13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

**Article R211-10** Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

**Article R211-11** Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part

prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis : - soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ; - soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties. Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.

## CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

**Responsabilité civile** : SPL ANGERS LOIRE TOURISME EXPO CONGRES, organisateur de voyages, titulaire de l'immatriculation IM049180002, a souscrit une assurance responsabilité civile (ALIANZ IARD, contrat 55365 608 – 1 Cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense) qui couvre les dommages corporels, matériels et immatériels qui pourraient être causés aux participants des voyages par suite de carence ou défaillance de ses services.

**Ces prix comprennent** : Les prestations mentionnées au devis - Ne sont pas compris : Les transferts en autocar, les dépenses à caractère personnel / Toutes les dépenses extraordinaires consécutives à un événement dont ANGERS LOIRE TOURISME EXPO CONGRES ne peut être tenu pour responsable / L'assurance annulation / La convention d'assistance, perte de bagage.

**Hébergement** : Les prix comprennent la location de la chambre et le petit déjeuner ou le ½ pension, ou la pension complète ainsi que la taxe de séjour. Sauf indication contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas. Lorsqu'un client occupe seul une chambre, il lui est facturé «un supplément chambre individuelle ou single». Le jour du départ la chambre doit être libérée avant midi. La répartition des chambres est à transmettre à ANGERS LOIRE TOURISME EXPO CONGRES J-30.

**Réservation** : La réservation est effective dès réception, par Angers Loire Tourisme Expo Congrès, du contrat de réservation signé par le client. A la réservation, le client versera un acompte de 30% du montant total du voyage. Le nombre définitif de participants, ainsi que la liste nominative des inscrits devront être fournis à ANGERS LOIRE TOURISME EXPO CONGRES, au plus tard, 10 jours ouvrables avant le début des prestations. Le solde devra être acquitté, à réception de la facture, adressée par ANGERS LOIRE TOURISME EXPO CONGRES

**Bons d'échange** : Pour confirmation de votre réservation, un ou plusieurs bons d'échange vous seront adressés dans la semaine qui précède la prestation. Ce/ces bons d'échange sont à présenter au(x) prestataire(s) à chaque visite. Le nombre de participants inscrit sur les bons d'échange servira de base de facturation.

**Arrivée** : Le groupe doit se présenter au jour et à l'heure mentionnés sur le ou les bons d'échange. En cas de retard ou imprévu, le client contacte le(s) prestataire(s) concerné(s).

**Annulation** : Après enregistrement de la réservation (signature du contrat) les conditions suivantes s'appliquent :  
- Plus de 30 jours avant le départ, l'indemnité est fixée à 30% du montant prévu du séjour.  
- Entre 30 et 21 jours : 50% du prix du séjour  
- Entre 21 et 3 jours : 75% du prix du séjour  
- Moins de 3 jours avant le début du séjour : 100% du prix du séjour.

**Assurance annulation** : ANGERS LOIRE TOURISME EXPO CONGRES attire l'attention du client sur la possibilité de souscrire un contrat d'assurance couvrant les conséquences d'une annulation résultant de certaines causes soit auprès d'un organisme de son choix, soit en nous consultant.  
Annulation d'un départ du fait de l'organisateur.  
Un voyage ne réunissant pas un nombre suffisant de participants (base fixée sur le devis) pourra être annulé à condition que les participants soient avisés au plus tard 21 jours avant la date de départ prévue. Les clients seront remboursés intégralement des sommes versées, mais ne pourront prétendre à aucun versement au titre de dommages et intérêts.

**Annulation du fait d'Angers Loire Tourisme Expo Congrès**  
En cas d'annulation d'un des prestataires d'Angers Loire Tourisme Expo Congrès, dans les 48 heures précédant le début de la prestation, ANGERS LOIRE TOURISME EXPO CONGRES s'engage à faire son maximum pour remplacer le prestataire et assurer la prestation. En cas d'impossibilité, la prestation ne sera en aucun cas facturée par ANGERS LOIRE TOURISME EXPO CONGRES.

## CONTACT ET RÉSERVATION

**DESTINATION ANGERS**

**OFFICE DE TOURISME D'ANGERS | SERVICE GROUPES**

7 PLACE KENNEDY | BP 15 157 | ANGERS CEDEX 02

02 41 23 50 20 | [receptif@destination-angers.com](mailto:receptif@destination-angers.com)

**#VISITANGERS**

